



COMMUNE DE SORAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

Présents :	Mme Laura WEISS, Maire M. Pascal CLARET, Conseiller administratif M. Raphaël DUNAND, Conseiller administratif M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Malika FABJAN, Lyra LENZ. MM. Philippe AMEZ-DROZ, Christophe BATARDON, Jean-Marie DUNAND, Thierry MARTY, Jean-Marc RAEBER, Cyril RUCHONNET, Walter RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ.
Excusé-e-s Absent-e-s	Mme Dany PÉTRIS, M. Dorien MARCULETA. -
Procès-verbal :	M. Thomas CONNOR

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h00.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025**
2. **Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2026**
3. **Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 30'600 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**
4. **Approbation des Indemnités du Conseil administratif pour l'exercice 2026**
5. **Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécoms lié au Travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur la route de Rougemont**
6. **Présentation de la feuille de route du Conseil administratif législature 2025 - 2030**
7. **Communications de l'exécutif**
8. **Propositions et questions individuelles**

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, **le Président** donne la parole à **M.-A. DOUGOUD**, laquelle déclare :

« Mercredi 5 novembre aura lieu l'assemblée générale de l'association Les Cui-Cuis.

Comme j'en ai informé les futurs membres du comité et le conseil administratif des communes de Soral et de Laconnex, j'ai pris la décision de quitter le comité de cette association, après 4 ans et demi de présidence en tant que représentante de la commune de Soral.

Depuis le mois de juin, je sens une perte de confiance de ma part envers le conseil administratif de Soral. Ce malaise a commencé à s'installer lorsque, malgré mes nombreuses demandes je n'ai pas été intégrée aux réunions avec le SASAJ – il semblerait pourtant normal que la présidente de l'association soit présente.

Cette sensation de perte de confiance s'est accrue lorsque le conseil administratif de Soral a décidé de nommer deux autres personnes comme représentantes de la commune en m'indiquant que je « pouvais » rester comme présidente.

J'ai fait part de mon malaise et de mon incompréhension de cette situation lors de la séance du futur comité de l'association le 29 septembre 2025, ainsi que lors de la séance de commission Enfance du 8 octobre 2025.

En date du 13 octobre 2025, j'ai appris par un appel de M. Raphaël Dunand que le bail des trois locataires du bâtiment de l'école, dont ma famille fait partie, étaient résiliés par le conseil administratif. Nous avons reçu la lettre de résiliation le lendemain.

Au choc abrupt et immense de cette annonce, j'ai enfin compris la raison du malaise et de la perte de confiance que je ressentais depuis plusieurs mois.

Oui c'est un choc immense que nous vivons, nous les locataires, respectivement depuis 45 ans, 30 ans et 25 ans, d'apprendre de cette façon la résiliation de nos baux.

Et le choc est décuplé par le fait que le conseil administratif donne comme motif le besoin de créer des salles de classe et lieux d'accueil pour les enfants de l'école.

Étant membre de la commission Energie et Bâtiment lors de mon 1er mandat, membre de Commission de l'aménagement, des bâtiments et de l'énergie lors de mon 2ème mandat, et membre de la commission Aménagement et Bâtiment depuis le début de mon 3ème mandat, étant membre de la commission école et petite enfance depuis mon 1er mandat et en tant que présidente de l'association Les Cui-Cuis, je suis extrêmement bien placée pour savoir que ce besoin est criant, et avec mes différents collègues, nous avons travaillé sur ce dossier depuis de nombreuses années.

Je souhaite que vous me compreniez bien : si ma famille devait quitter un jour l'appartement que nous louons dans le bâtiment de l'école, ce serait bien évidemment un véritable déchirement.

Pour autant, nous savons que nous habitons dans un bâtiment scolaire, nous savons que ce bâtiment peut subir une réaffectation, nous savons aussi que la question s'est déjà posée en 2017 et que cette option avait alors été abandonnée.

Cela étant dit, je reprends maintenant la position de membre du CM, de la commission bâtiment, du Copil du projet « Au cœur du village », de la commission Enfance et de présidente des Cui-Cuis : à aucun moment nous n'avons été informés des travaux menés par le Conseil Administratif visant au changement de projet pour l'accueil scolaire et parascolaire.

Le projet « au cœur du village » est toujours en cours, il a fait face à 2 recours – qui ont été perdus –, il a obtenu une autorisation de construire valable jusqu'en février 2027, il a été travaillé, remodelé et mené en concertation avec l'exécutif et le conseil municipal précédent, Mme Laura Weiss étant alors en charge de ce dicastère. Il a été voté à chaque étape, également par Messieurs Raphaël Dunand et Pascal Claret, conseillers municipaux lors de la précédente législature.

Ce projet a une portée pour tous les habitants du village, enrichi par une réflexion globale et visant à créer un espace pérenne, répondant tant aux besoins scolaires à long terme, que comme lieu de vie villageoise à travers différents espaces à destination de toutes et tous.

Il est le premier projet d'envergure depuis de nombreuses années à être destiné à l'ensemble des habitantes et habitants de notre village.

Il a occupé 70 % du temps de travail de la précédente commission en charge des bâtiments, et a déjà engendré, au 24 mars 2025, un montant de dépenses de 850 000 francs.

Alors en tant que conseillère municipale, je suis absolument choquée et indignée que le conseil administratif agisse de manière individuelle à l'encontre du travail effectué par le conseil municipal depuis plusieurs années.

Il est normal de réfléchir, de se poser des questions et de chercher d'autres angles d'approche, c'est même légitime, mais cela aurait dû d'abord se faire en commission, puis en conseil municipal. Si la modification ou l'abandon du projet initial devait être la volonté du conseil municipal, alors une approche respectueuse envers les membres des conseils municipaux précédents et actuels et les habitants des lieux aurait été plus que bienvenue.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

Je ne pensais pas que je serais amenée à vivre une telle situation dans notre village d'adoption, celui pour lequel je me suis engagée de nombreuses façons depuis près de 20 ans.

Je termine mon mandat de présidente des Cui-Cuis à contre-cœur et avec amertume, mon souhait était d'accompagner la transition de l'association avec le départ prochain de Mme Dethurens et l'énergie d'un nouveau comité. Ma décision découle de la perte de confiance que j'ai pu avoir envers le conseil administratif, sentiment encore accentué par le fait de n'avoir eu aucun retour des conseillers administratifs des 2 communes suite à l'annonce de ma démission.

Depuis la violence de l'annonce du 13 octobre, se pose à moi une question : « est-ce qu'en ma qualité de conseillère municipale je veux travailler avec le conseil administratif en confiance, de façon collégiale et concertée ou, est ce qu'au contraire j'accepte d'être mise devant les faits accomplis de décisions unilatérales ? »

La confiance et la concertation ne sont en aucun cas pour moi des valeurs négociables, en conséquence de quoi, j'adresserai cette semaine à qui de droit ma démission du conseil municipal de la commune de Soral avec effet au 10 novembre 2025. Je vous remercie de m'avoir écoutée, je vous remercie pour le travail accompli à vos côtés durant toutes ces années.

Je transmettrai ce texte par mail à M. Connor pour qu'il soit protocolé au PV du conseil municipal de ce soir. »

M.-A. DOUGOUG remercie les membres présents, leur souhaite une bonne suite de soirée, et quitte la salle.

Départ de M.-A. DOUGOUD à 19h09.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025

T. CONNOR note que l'orthographe du SASAJ a été corrigée, ainsi que le poste de Mme Claire DETHURENS qui est « *coordinatrice-responsable* » et non directrice.

M. FABJAN commence par remarquer qu'une de ses demandes de corrections, concernant le procès-verbal du 8 septembre 2025, n'a pas été effectuée. Cette correction lui tenant particulièrement à cœur, du fait de son importance politique, mais le point actuel étant centré sur le procès-verbal du 13 octobre 2025, elle exprimera sa remarque dans les divers, en fin de séance.

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

J.-M. DUNAND, p.3, ajout de la mention « *enfin, CHF 330'000.- pour l'administration du patrimoine financier, et à comparer avec des revenus estimés à CHF 666'000.-.* ».

J.-M. DUNAND, p.4, dans la phrase « *Par prudence, la Commission décide de la conserver pour 2026, avec la perspective de la supprimer ou de la convertir en poste effectif selon la situation au moment du budget 2027.* », le terme de « *Commission* » doit être remplacé par « *l'exécutif* ».

J.-M. DUNAND, p.11, suppression de « *J.-M. DUNAND confirme que la durée des contrats reste fixée à dix mois, comme précédemment, et qu'une discussion sur les conditions contractuelles sera nécessaire.* ».

J.-M. DUNAND, p.13, modification de « *deux places d'Aire-la-Ville* » en « *une place* ».

J.-M. DUNAND, p.17, modification de « *au refus du Canton de permettre à la Commune d'effectuer ses propres travaux en parallèle* » en « *refus du Canton de valider la demande d'autorisation de construire* ».

En page 17, un passage en italique n'est pas assez clair. **L. WEISS** propose de préciser que les Couvertures télécom appartiennent à la commune.

C. RUCHONNET, p.19, modification de « *sur la partie communale* » en « *par rapport à la commission Mobilité et Sécurité* » pour plus de clarté.

M. FABJAN, p.5, « *P. REVILLET propose finalement de fixer le montant à 20'000 CHF* », s'interroge de savoir d'où provient la baisse de CHF 6'000.- dans cette mention.

P. REVILLET explique que la baisse s'exprime par rapport au budget précédent, la Commission des finances avait prévu un montant plus important : CHF 46'000.- au budget 2025, tandis que seul CHF 20'000.- sont au budget 2026.

M. FABJAN, p.7, « *monte escalier dans le bâtiment de la mairie* ».

M. FABJAN, p.18, non pas « *y laver leur véhicules* » mais « *y laver les véhicules communaux* » ; de plus, aucun montant n'a été proprement estimé pour l'instant, donc modification pour afficher la mention « *dont le prix doit être encore annoncé par la société, a priori entre CHF 2000.- et 3000.-.* ».

M. FABJAN, p. 16, « *le budget de législature sera présenté lors du prochain Conseil municipal* », ce n'est pas le budget mais le programme de législature.

J.-M. DUNAND pose la question, en p.13, de la mention de « *crèche privée* » en partenariat avec la Commune de Perly, notamment de s'il s'agit réellement du crèche privée. Un court débat s'en suit. **L. WEISS** explique que la société *Little Green House*

administre cette crèche, en plus de la crèche de Perly et celle de Troinex, et que le montant des places serait décidé par les Communes qui les détiennent ; elle conclut qu'il s'agit d'un système mixte, que d'hésiter entre « *crèche communale* » ou « *crèche privée* » n'est pas substantiel, compte tenu du fait que la majorité des crèches communales sont gérées par des sociétés privées, exception faite de la crèche d'Aire-la-Ville.

Il est donc décidé de conserver la mention de « *crèche privée* ».

Le Président met le Procès-verbal du 13 octobre aux voix, compte tenu des modifications énoncées.

Vote : unanimité pour.

2. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2026

Le Président lit la Délibération No 4 / 2025.

« Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter :

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3'366'310 F (dont à déduire les imputations internes de 0 F, soit net 3'366'310 F) aux charges et de 3'737'419 F (dont à déduire les imputations internes de 0 F, soit net 3'737'419 F) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 371'109 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 405'812 F1 et résultat extraordinaire de -34'703 F2,

attendu que l'autofinancement s'élève à 504'961 F3,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 44 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

COMMUNE DE SORAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 2'860'600 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 2'860'600 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 504'961 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'355'639 F,

vu la séance de la commission des finances du 6 octobre 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

D E C I D E

Par x voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 3'366'310 F aux charges et de 3'737'419 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 371'109 F.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 405'812 F et résultat extraordinaire de -34'703 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 44 centimes.

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2026 à 100 centimes.

4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables. »

M. FABJAN demande si le Plan intentionnel des investissements, joint à la convocation du présent Conseil municipal, est inclut dans le vote de la Délibération. **P. REVILLET** répond que non.

J.-M. DUNAND souhaite savoir si le Plan intentionnel des investissements devrait tout de même être mentionné dans le corps de la Délibération. **P. REVILLET** répond que non, en

expliquant que figurent dans le Plan intentionnel des investissements plusieurs montants, comme CHF 838'000.- pour le projet scolaire, CHF 30'600.- pour le FIDU, CHF 2'000'000.- pour le projet des routes, mais que ces montants ne sont que des intentions : c'est-à-dire que ces investissements ne se feront pas forcément.

M. FABJAN s'interroge sur la nature des CHF 838'000.- mentionnés. **P. REVILLET** indique que le projet scolaire, puisqu'agissant sur l'école, fait partie du patrimoine administratif.

J.-M. DUNAND demande d'une part, si le montant de l'investissement pour la sécurité routière a été augmenté, d'autre part si le Conseil municipal devra voter un crédit d'investissement pour les montants mentionnés. À la première question, **P. REVILLET** répond par la négative ; à la seconde question, **P. REVILLET** répond par la positive, le jour où l'exécutif souhaitera mettre en place ces investissements.

Le Président met la délibération aux voix.

Vote : unanimité pour.

3. Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 30'600 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

Le Président lit la Délibération No 5 / 2025.

« Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 30'600 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par x voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 30'600 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1. »

En l'absence de questions des Commissaires, **le Président** met la délibération aux voix.

Vote : unanimité pour.

4. Approbation des Indemnités du Conseil administratif pour l'exercice 2026.

Le Président lit la Délibération No 6 / 2025.

« Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2026 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux »

Vu le projet de budget pour l'année 2026,

vu le rapport de la séance de la commission des finances, du 6 octobre 2025,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par x voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 3'500 F, soit 126'000 F au total.

2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 130 F, soit 19'500 F au total.

3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :

012.300 Indemnités aux Maire et Adjoints

011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux »

P. REVILLET indique une erreur, « 012.300 Indemnités aux Maire et Adjoints » n'est plus d'actualité, puisque l'exécutif est désormais géré par un Conseil administratif, et donc trois conseillers administratifs. Il rectifiera l'erreur.

M. FABJAN propose d'indiquer que les indemnités de chaque Conseiller administratif de CHF 3'500.- sont allouées par mois, et que les indemnités des Conseillers municipaux de CHF 130.- sont allouées par séance. À propos de cette deuxième proposition, **L. THEVENOZ** souligne que figure déjà la mention « pour les séances du Conseil municipal ».

Le Président met aux voix la délibération, compte tenu des remarques formulées.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention.

5. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécoms lié au Travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur la route de Rougemont.

Le Président lit la Délibération No 7 / 2025.

« Proposition du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécom liée aux travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur les routes de Rougemont et des Mangons

Vu la campagne de reprofilage 2025 des enrobés bitumineux sur les routes de Rougemont et des Mangons, en lien avec le rapport sur le bruit routier de janvier 2021,

Vu la pose dans le courant de l'année 2025, d'un revêtement phonoabsorbant sur les route de Rougemont et des Mangons,

Vu le devis du 6 août 2025 de l'entreprise Colas, concernant les travaux sur 19 couvercles EU et 29 couvercles EC pour un montant de 106'176.80 F dont la facture sera remboursée par le FIA,

Vu le devis du 6 août 2025 de 49'679.65 F de l'entreprise Colas, concernant les travaux sur 22 couvercles télécom à charge de la commune,

Vu le courrier envoyé le 22 août 2025 à la direction de l'Office cantonal du génie civil, demandant la prise en charge par le canton des travaux concernant les couvercles télécoms,

Vu la réponse négative de l'Office cantonal du génie civil reçue le 9 septembre 2025,

Vu l'information donnée en séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025, concernant le vote de ce crédit budgétaire supplémentaire lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par x voix pour, x voix contre, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F destiné à la réfection de 22 couvercles télécom liée aux travaux de renouvellement des enrobés bitumineux routiers sur la route de Rougemont,

2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »

R. DUNAND propose le refus de cette délibération, puisque c'est au Canton de supporter ces frais qu'ils ont commandité.

Le Président met la délibération aux voix.

Vote :

- 0 pour
- 0 abstention
- Unanimité contre.

La Délibération No 7 / 2025 est rejetée à l'unanimité du Conseil municipal.

6. Présentation de la feuille de route du Conseil administratif législature 2025 – 2030.

L. WEISS présente les projets qu'elle souhaite développer dans le cadre du Conseil administratif. Elle précise qu'un document écrit sera transmis dans le courant de la semaine afin de définir les projets communs, ainsi que ceux liés aux dicastères propres à chaque Conseiller administratif. Elle souligne que certains éléments relèvent en particulier du dicastère de l'aménagement, sujet sur lequel **R. DUNAND** s'exprimera ultérieurement, mais rappelle que ce domaine constitue un enjeu majeur pour la Commune.

Dicastère Mobilité et sécurité

S'agissant de son premier dicastère, **L. WEISS** souhaite mettre en avant plusieurs priorités. Premièrement, elle entend déployer la sécurisation acceptée par le Canton sur les routes communales, conformément au projet consultable en ligne et en mairie. Cette sécurisation doit, selon elle, être accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'éclairage public, afin de garantir une meilleure visibilité et répondre à certaines plaintes exprimées. Bien que certaines voies concernées soient cantonales et ne puissent pas être

modifiées directement, elle considère qu'un éclairage plus performant et plus écologique constitue un objectif raisonnable.

Elle évoque également la question de l'autorisation cantonale pour l'ensemble des routes concernées, rappelant qu'il serait incohérent de sécuriser seulement une partie du village. Elle attire l'attention sur l'importance de détails pratiques, tels que l'installation de panneaux « sans issue » lorsque nécessaire.

Elle souligne ensuite le problème du stationnement, jugé préoccupant à Soral. Elle estime qu'une réflexion globale et structurée devra être menée afin d'y apporter des solutions appropriées. Elle mentionne également la nécessité pour l'EMS de mettre en œuvre son plan de mobilité, au demeurant non appliqué.

À plus long terme, **L. WEISS** évoque la possibilité d'envisager, à l'image de la Commune de Bernex, la mise en place d'une police communale, afin de renforcer l'autorité sur certaines habitudes observées, notamment concernant les véhicules ventouses. Elle rapporte à ce sujet le cas d'un véhicule provenant d'un garage de Confignon, stationné à Soral durant les vacances de son propriétaire. Elle considère en outre qu'il serait utile de relancer l'étude de faisabilité d'un parking communal, en examinant son emplacement, son fonctionnement et sa planification.

Elle propose enfin d'étudier la faisabilité d'un « *itinéraire de contournement* » — et non d'une nouvelle route — afin de décharger les rues du village aux heures de pointe, tout en reconnaissant que les difficultés de trafic se limitent à des horaires précis : hormis ces heures de pointe, le Village de Soral présente peu de nuisance de trafic. Son objectif global est de résoudre les problèmes de circulation au sein du village, même si elle admet que cet objectif est ambitieux.

Dicastère Affaires sociales et enfance

Concernant son second dicastère, **L. WEISS** indique vouloir préserver l'association Les Cui-Cuis, potentiellement menacée par les exigences du SASAJ, qu'elle juge excessives. Elle souhaite également maintenir le soutien à l'Association des parents d'élèves, continuer de promouvoir les déplacements à vélo jusqu'à Laconnex, et mettre à disposition des locaux pour le restaurant scolaire.

M. FABJAN relève, à propos des projets annoncés dans le domaine social et de l'enfance, qu'un point important n'a pas été évoqué : celui d'un local ou d'activités destinées aux jeunes. Elle rappelle que ce sujet avait été largement discuté durant la précédente législature, notamment avec l'organisation de sorties et des collaborations avec le BUPP. Elle estime que cette préoccupation demeure pleinement actuelle et partagée. **L. WEISS** indique avoir récemment rencontré le directeur du BUPP, dont elle dit apprécier le travail et l'approche préventive. Elle considère que le BUPP constitue un partenaire

précieux qu'il convient de soutenir. Elle prévoit également d'échanger avec *Pro Senectute*, même si elle estime que la Commune en a peut-être moins besoin. Elle mentionne qu'il existe plusieurs autres associations actives dans le domaine social.

M. FABJAN précise que son propos portait autant sur le BUPP que sur la possibilité de mettre à disposition un local pour les jeunes, rappelant que ce projet avait été développé puis abandonné, mais qu'il serait opportun d'y revenir ; car s'il existe des offres pour les seniors, les enfants, ou à vision intergénérationnelle, au demeurant peu d'offres sont précisément dédiées aux jeunes de la Commune.

Le Président conclut en indiquant que l'ensemble des projets évoqués par les membres du Conseil administratif seront récapitulés dans un document écrit, qui pourra ensuite être discuté en Commissions thématiques.

M. FABJAN revient sur l'amélioration de la qualité de l'éclairage public. Elle rappelle que ce sujet avait fait l'objet d'un travail conséquent lors de la précédente législature, comprenant conférences, séances d'information, rencontres avec les SIG et le Canton, ainsi que de nombreuses heures de discussion. Elle se dit satisfaite que la réflexion se poursuive et soit intégrée à la logique de réaménagement des routes, mais souligne que la démarche ne concerne pas uniquement la sécurité : elle s'inscrit également dans une perspective de développement durable. Elle estime important de rappeler le travail déjà réalisé en la matière.

L. WEISS relève qu'il serait effectivement dommage que les projets, tel que le réaménagement de la voirie, n'intègrent pas ces considérations. **R. DUNAND** précise que les objectifs sont transversaux. Il indique que **L. WEISS** se concentre sur les aspects liés à la sécurisation des passages piétons, tandis que lui-même s'attache à la cohérence avec les principes de développement durable. Il souligne que la réflexion est menée conjointement et que la présentation actuelle peut donner l'impression que **L. WEISS** n'en a pas connaissance, alors qu'elle expose simplement son dicastère.

J.-M. DUNAND interroge sur la limitation à 30 km/h sur les routes cantonales. **L. WEISS** répond que la situation demeure pendante et que l'évoquer davantage n'aurait, à ce stade, aucun effet concret. Il s'agit néanmoins d'un objectif que le Conseil administratif souhaite maintenir comme priorité.

Dicastère Finances

P. CLARET présente ensuite son premier dicastère. Il indique que la situation financière de la Commune est actuellement satisfaisante, malgré la diminution du centime communal et la réduction fiscale au niveau cantonal. La Commune continue de dégager des boni importants, récemment de l'ordre d'un million de francs, alors qu'ils s'élevaient

auparavant à quelques centaines de milliers. Il explique ces résultats par l'augmentation de la population, entraînant des recettes fiscales plus élevées, ainsi que par la relative stabilité des infrastructures. Il précise toutefois que l'entrée en phase de réalisation des grands projets – notamment la construction de l'école, la sécurisation des routes ou la rénovation énergétique des bâtiments – constituera un changement d'échelle nécessitant une planification budgétaire rigoureuse, pensée sur plusieurs années, idéalement jusqu'à la fin de la législature et au-delà. Il s'agira d'anticiper les effets des investissements, à l'image de ce qui avait été entrepris pour le projet du Cœur du village, et de maintenir une gestion prudente au regard de l'ampleur des projets.

P. CLARET ajoute qu'une réflexion devra être menée sur la gestion des employés communaux, notamment en vue d'établir un cadre salarial structuré. Il évoque l'idée d'adhérer à la Caisse de prévoyance **CAP**, à l'instar de la majorité des communes du canton, estimant que certaines pratiques locales pourraient s'aligner sur les standards communaux existants.

Dicastère Manifestations (et sport)

S'agissant de son second dicastère, **P. CLARET** souligne que la vie du village est particulièrement dynamique grâce aux sociétés locales. Il souhaite poursuivre le soutien aux festivités actuelles, tout en renforçant la collaboration avec l'eMa (*École des Musiques Actuelles*), non seulement pour l'enseignement musical mais aussi dans le cadre d'événements communaux. Il rappelle un projet évoqué durant la campagne, visant à relancer les sorties de ski en partenariat avec la Commune de Laconnex. Il mentionne également l'idée de valoriser les jeunes ayant achevé une formation, estimant que Soral est l'une des rares communes du canton à ne pas proposer d'initiative en ce sens. Enfin, il exprime la volonté de clarifier et structurer les conditions d'utilisation des salles communales.

Dicastère Aménagement et bâtiments

R. DUNAND présente son premier dicastère, qu'il décrit comme conséquent, tant en termes d'investissements financiers que de ressources humaines. Il décrit les axes majeurs selon leurs horizons :

À court terme, il s'agit de répondre aux enjeux liés à l'accueil scolaire et parascolaire, notamment à travers le projet de l'école, le projet « *Au Cœur du village* » et le projet du Conseil administratif intitulé « *Grandir ensemble* », qui pourrait consister à rénover le bâtiment de l'école afin d'y accueillir à la fois les activités scolaires et parascolaires. Il mentionne également l'acquisition de bâtiments, tels que le Café Fontaine ainsi que la Maison de la Rue du Faubourg 3–5, voisine du Domaine de la Mermière.

À moyen terme, le travail portera sur la rénovation du bâti communal, notamment les bâtiments de Chavannes et la mairie, des études ayant déjà débuté. Il souligne que la réflexion sur le stationnement est transversale : dans l'optique d'une rénovation de la

mairie, incluant l'accueil du public et l'adaptation des espaces communaux aux besoins actuels, il serait envisageable de restructurer le parking des Chavannes, voire d'étudier la possibilité d'un parking situé sous la mairie.

À long terme, il souhaite élaborer un Plan directeur communal (PDCOM), définissant les grandes orientations de l'aménagement futur de Soral.

Dicastère Environnement et agriculture

Concernant son deuxième dicastère, **R. DUNAND** précise qu'il s'est fortement appuyé sur les procès-verbaux de la précédente législature, afin de poursuivre des projets déjà engagés à court, moyen et long terme. Il rappelle que l'objectif n'est pas de repartir de zéro, mais de continuer la mise en œuvre. Il cite notamment le plan d'arborisation, dont les premières réalisations débiteront cette année. S'agissant de l'éclairage public, il indique que l'extinction de 1 h à 5 h sur les routes communales fonctionne bien, mais qu'il conviendra toutefois de revoir les dispositifs sur les routes cantonales, pour les adapter davantage à la faune et au contexte végétal local.

À moyen terme, il évoque la nécessité de repenser la gestion des déchets. Il souligne les changements récents décidés au niveau fédéral, prévoyant notamment la valorisation des plastiques en circuits courts. La Commune devra donc élaborer un Plan communal de gestion des déchets, destiné à guider la population, réduire la quantité de déchets incinérés (sacs noirs) et encourager de meilleures pratiques. Il souhaite également améliorer la praticabilité piétonne du village, fortement contrainte par le trafic frontalier, en mettant en valeur les trajets pédestres, notamment au moyen de balisages ou de sentiers didactiques. Il mentionne en outre le développement des zones de détente, par exemple le parc, et indique qu'une discussion récente en commission bâtiments a porté sur l'idée d'une buvette ou guinguette. L'hypothèse d'acquérir la guinguette actuellement en vente ou d'en développer une à proximité du terrain de football est évoquée.

À long terme, il souhaite élaborer une Charte de développement durable, conçue dans l'esprit d'un plan directeur communal, afin de cadrer les actions futures de la Commune dans l'ensemble de ses domaines : utilisation des salles, aménagement extérieur, rénovation du bâti, etc. Il précise qu'il ne souhaite pas multiplier les projets, mais plutôt établir des lignes directrices solides, dans lesquelles des projets complémentaires pourront venir s'inscrire. Il indique vouloir initier les principaux chantiers, tout en étant conscient que certains nécessiteront du temps.

C. BATARDON s'interroge sur la possibilité de développer un axe d'action en faveur du verre réutilisable, plutôt que strictement recyclable. Il rappelle qu'il n'existe plus de verrerie en Suisse permettant le traitement du verre rayé, et considère que la Commune pourrait s'engager sur ce point. **R. DUNAND** confirme que cette réflexion pourra s'intégrer dans le Plan communal de gestion des déchets, aux côtés de la valorisation du plastique, des déchets verts et des autres filières concernées.

L. THEVENOZ questionne ensuite la pertinence de conduire simultanément les rénovations de l'école et du projet « *Au Cœur du village* ». Il demande s'il est nécessaire de mener les deux projets de front. **R. DUNAND** précise qu'un projet existe déjà, mais qu'il doit être revu, notamment en raison de coûts jugés trop élevés : le projet « *Au Cœur du village* ». Parallèlement, les besoins en infrastructures scolaires sont immédiats, et le bâtiment existant nécessite une rénovation pour respecter les normes énergétiques. Le projet « *Grandir ensemble* » consiste à rénover l'intérieur du bâtiment de l'école afin d'y accueillir à la fois les activités scolaires et parascolaires. Il distingue ce projet de celui porté par la précédente législature, qui traitait de l'accueil dans une logique différente. Il souligne, au-delà de l'école, que d'autres bâtiments sont concernés, notamment les bâtiments de Chavannes, la mairie, ainsi que l'ancienne voirie, laquelle sera libérée le 5 décembre, un état des lieux étant prévu avec **Martin** et la Commune.

C. BATARDON demande ce que deviendra le bâtiment de l'ancienne voirie, une fois l'état des lieux établi. **R. DUNAND** répond qu'il sera vidé et nettoyé. Il précise qu'il sera ensuite utilisé pour le stockage du matériel de voirie, dans la perspective de réorganiser et de trier les équipements. Cette utilisation est envisagée à court terme, pour environ une année, après quoi le bâtiment sera à disposition pour d'autres usages.

M. FABJAN remercie pour la présentation des projets en matière de développement durable. Elle souligne l'ampleur du travail à mener au cours de la législature et rappelle que l'élaboration d'une Charte de développement durable avait déjà été amorcée, sans avoir abouti. **R. DUNAND** indique souhaiter que cette charte soit désormais conduite à terme. Il souligne l'importance de finaliser les projets en cours avant d'en initier de nouveaux. Il rappelle également, à propos de l'aménagement des lieux de détente, que **C. BATARDON** avait relevé l'absence de poubelles aux abords du terrain de football et le long des chemins. Il estime nécessaire de mieux accompagner les habitants dans leurs usages des espaces naturels entourant Soral.

M. FABJAN évoque le projet « **Hérisson** » et précise qu'il comprend la création d'un sentier didactique. Abordant le dicastère de l'aménagement, elle se dit satisfaite d'entendre mentionner le projet « *Grandir ensemble* », bien que cela la surprenne, même si elle en avait eu des échos indirects auparavant. Elle exprime toutefois une inquiétude quant à la conduite simultanée de deux projets en parallèle. Selon elle, un choix devra être posé pour éviter de se retrouver face à une décision contrainte, imposée au Conseil municipal. Elle souligne que, pour que le projet « *Au Cœur du Village* » puisse advenir, sa révision représente un travail considérable qui nécessite énergie et coordination. Elle indique avoir peu entendu le Conseil administratif communiquer sur ce projet, ce qui l'inquiète. Si l'intention est de l'abandonner, elle considère que le Conseil administratif bénéficierait de l'annoncer clairement. Elle rappelle qu'un important travail avait déjà été réalisé et insiste sur la nécessité de faire un point global, l'autorisation de construire étant soumise à un délai. Elle souligne également que le projet « *Au Cœur du Village* » incluait,

au-delà des espaces scolaires et parascolaires, une arcade et des locaux dédiés aux sociétés communales, ce qui relevait d'une envergure plus large que la seule rénovation scolaire. Enfin, elle s'interroge sur la rapidité avec laquelle les baux de l'école ont été résiliés, estimant que cette décision a peut-être été un peu hâtive. **R. DUNAND** répond, qu'avant d'engager des ressources importantes dans le projet « *Grandir ensemble* », le travail réalisé jusqu'à présent a surtout été humain plutôt que financier. Il explique que la volonté d'avancer rapidement s'inscrit dans l'objectif de permettre une réflexion commune avec le Conseil municipal sur les deux projets. Il indique que le projet « *Au Cœur du Village* » rencontre de sérieux obstacles, principalement d'ordre financier.

M. FABJAN relève qu'aucun élément n'a encore été transmis au Conseil municipal concernant ces difficultés. **R. DUNAND** précise qu'une présentation sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Il indique que le Conseil administratif a fait réaliser une étude de faisabilité pour le projet « *Grandir ensemble* », ce qui a permis d'avancer principalement en termes de réflexion. Concernant « *Au Cœur du Village* ». Une demande de réduction du périmètre avait déjà été formulée, notamment au début de l'été, visant à ne retenir qu'un seul bâtiment au lieu de deux. Le projet initial, combinant accueil scolaire, parascolaire, arcade et locaux pour les associations, a été jugé irréalisable financièrement, notamment au regard des autres projets en cours : sécurisation des routes, rénovations, acquisitions de bâtiments. Le Conseil administratif a donc anticipé, en raison de l'urgence des besoins scolaires. Il précise que l'objectif est désormais de poursuivre le travail en Commission aménagement, afin de présenter un état des lieux des deux projets et, avant ou après Noël, permettre au Conseil municipal de se positionner sur l'abandon du projet « *Au Cœur du Village* » dans sa version à deux bâtiments. Il souligne que l'abandon envisagé concerne la configuration du projet, mais non la question de l'accueil du public, qui devra rester traitée. Il précise enfin que si le Conseil municipal devait décider de poursuivre le projet, le Conseil administratif s'y conformerait, tout en soulignant la nécessité d'une vision financière durable.

M. FABJAN reformule sa question en demandant si le projet « *Au Cœur du Village* » est entièrement abandonné ou en cours de remodelage. **R. DUNAND** répond qu'une première version remodelée existe, mais qu'elle demeure encore trop coûteuse et nécessitera un travail complémentaire.

7. Communications de l'exécutif

L. WEISS informe la Commission que l'émission *Temps Présent* du jeudi suivant abordera la question des frontaliers. Une séquence sera consacrée à la Commune de Soral, en particulier au trafic jugé excessif entre les deux postes douaniers.

P. CLARET indique n'avoir aucun élément particulier à ajouter, mais souhaite préciser la vision du Conseil administratif dans les éléments évoqués par l'intervention de **M.-A. DOUGOUD** en début de séance. Il explique que, pour permettre l'avancement des projets, la résiliation des baux a été nécessaire, et qu'une certaine confidentialité devait être maintenue jusque-là. C'est la raison pour laquelle le projet n'avait pas encore été présenté. Cette approche avait été recommandée, afin de permettre une progression efficace du dossier.

R. DUNAND apporte plusieurs informations. Il revient d'abord sur la question de l'éclairage public. À la suite d'un courriel d'une habitante et d'autres retours similaires, il a pris la décision de réactiver l'éclairage nocturne sur les routes **cantoniales**, afin d'assurer une meilleure sécurité et visibilité, notamment pour les habitants du haut du village. Il précise qu'un travail global sur l'éclairage public sera mené dans le cadre du projet de sécurisation des rues, et que l'État prendra en charge les améliorations de matériel ou de positionnement des luminaires. **L. WEISS** observe que de nombreuses communes renoncent aujourd'hui à l'extinction nocturne de l'éclairage public.

R. DUNAND indique également qu'en dehors des dicastères, le Conseil administratif dispose d'un plan de législation, qu'il présente brièvement :

1. Revoir la structure administrative ;
2. Évaluer précisément les besoins en ressources humaines ;
3. Élaborer une charte graphique et une identité visuelle pour la Commune ;
4. Mettre en place l'outil CMNET, afin de faciliter le travail du Conseil municipal.

R. DUNAND revient ensuite sur la manière dont a été gérée l'annonce des résiliations de baux. Il reconnaît que la forme aurait pu être meilleure et présente ses excuses pour l'annonce faite à **M.-A. DOUGOUD**, par téléphone, ainsi qu'aux autres locataires concernés. Il explique que la démarche était délicate, notamment en raison du rôle important de **M.-A. DOUGOUD** au sein du Conseil municipal et de ses commissions. Il souligne que la résiliation porte sur une échéance à un an (juin et septembre), et que l'objectif n'est pas de contraindre les locataires à partir rapidement, d'autant que l'autorisation de construire ne sera probablement pas obtenue dans ces délais.

Il insiste sur la volonté du Conseil administratif d'accompagner les locataires dans leur relogement, en tenant compte de leurs besoins et préférences. Il indique que cela a déjà été le cas pour **M. FLEURY**, reçu avec sa fille, et rappelle que la proximité avec la population constitue une force importante de la Commune, permettant un accompagnement individualisé.

L. WEISS ajoute, s'agissant du SASAJ, que les autorités administratives communales ont été entendues, tout comme la Cour des comptes, et que les Conseillers municipaux n'étaient pas invités pour ces entretiens. Elle précise qu'un retour sur ces échanges sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

R. DUNAND indique ne pas encore en avoir discuté avec ses collègues, mais annonce son intention de refuser la démission de **M.-A. DOUGOUD** et de prendre contact avec elle. Il rappelle ne pas avoir encore pu échanger pleinement avec elle sur l'ensemble des points concernés.

P.-A. CLARET relève qu'il ne sera toutefois pas possible de contraindre **M.-A. DOUGOUD** à rester dans ses fonctions.

C. BATARDON demande, en cas de démission, comment se déroulerait la désignation de son remplaçant. **R. DUNAND** explique qu'en l'absence de listes multiples, il reviendrait aux signataires de la liste existante de proposer la personne appelée à siéger, sauf si plusieurs candidatures spontanées apparaissent, auquel cas la discussion se ferait en interne, sans élection complémentaire.

C. BATARDON souligne qu'au vu des départs annoncés au sein des Cui-Cuis, il faudra être particulièrement attentif à la situation. **R. DUNAND** confirme avoir rencontré Mme Claire DUTHERENS, informée de la démission prochaine de **M.-A. DOUGOUD**, et précise qu'un président par intérim sera nommé par l'association. Il indique que la directrice a également exprimé le souhait de quitter ses fonctions, mais qu'elle accompagnerait son successeur durant environ six mois pour assurer une transition. Il rappelle que la pérennisation des Cui-Cuis constitue un enjeu important du dicastère « Affaires Scolaires et enfance » de **L. WEISS**.

M. FABJAN indique qu'elle aurait souhaité que la Commission soit informée avant la décision.

M. FABJAN demande qui sera nommé président par intérim. **R. DUNAND** clarifie que la nomination appartient à l'association elle-même. Il précise qu'il parle de « nous » car il est encore trésorier de l'association, mais que le Conseil administratif n'intervient pas dans cette désignation.

8. Propositions et questions individuelles

L. THEVENOZ revient sur la question des déchets et relève qu'il n'est pas certain qu'il soit encore pertinent de distinguer le verre blanc du verre coloré. Il note que, sur le site de la déchetterie, les indications ne sont plus visibles. **Le Président** précise que la situation diffère entre la déchetterie située derrière le terrain de football, où les contenants sont distincts, et celle proche du centre du village, où tout est regroupé.

R. DUNAND indique que les habitants peuvent déposer leur verre dans l'une ou l'autre des bennes prévues à cet effet, et qu'il n'est pas prévu de remettre des autocollants de distinction.

M. FABJAN indique avoir pris acte de la décision de **R. DUNAND** de réactiver l'éclairage public nocturne. Elle déplore cette décision, soulignant qu'au-delà des plaintes, des retours positifs avaient également été exprimés quant à l'extinction. Elle souligne que, bien qu'il s'agisse d'une prérogative du Conseil administratif, au vu de l'importance du travail mené en commission, elle aurait souhaité être consultée avant décision.

M. FABJAN revient sur le procès-verbal du 8 septembre, dont une correction demandée n'a pas été prise en compte. Elle indique, concernant les travaux de rénovation de l'EMS et la problématique du stationnement, qu'elle souhaite rappeler **que le verger communal ne doit pas être utilisé comme parking**, et que **R. DUNAND** s'était engagé en ce sens.

J.-M. DUNAND s'interroge sur la servitude d'accès envisagée à travers le verger dans le cadre du projet de l'EMS. Il rappelle qu'une réunion avait eu lieu avec le Canton et l'EMS à ce sujet. Il demande confirmation que cette option n'est désormais plus envisageable.

R. DUNAND confirme que le terrain du verger a été légué à la Commune avec une condition impérative : il doit rester en l'état, sans modification ni usage de stockage, à court ou long terme. Il indique que seule la plantation d'arbres est autorisée et qu'il n'est même pas possible d'y installer du mobilier.

J.-M. DUNAND estime qu'il conviendra d'informer l'EMS que l'accord initial ne peut plus être appliqué. **L. WEISS** précise qu'un entretien avec l'EMS est prévu.

R. DUNAND indique qu'il s'agira d'une simple transmission d'information.

P. AMEZ DROZ demande si le legs est limité dans le temps. **R. DUNAND** répond que non, le legs est permanent et juridiquement inaliénable.

M. FABJAN rappelle ensuite que le repas de soutien en faveur du centre de formation de Pô (Burkina Faso), organisé par cinq communes de la Champagne genevoise, se tiendra le 15 novembre 2025. Elle avait proposé que la Commune y réserve une ou deux tables, mais n'ayant reçu aucun retour, elle en conclut que la Commune ne participera pas institutionnellement. Elle invite toutefois les présents à y participer à titre privé.

Elle exprime également sa reconnaissance envers **M.-A. DOUGOUD**, saluant son engagement et l'ampleur du travail accompli lors des dernières législatures.

J.-M. DUNAND informe que la Commission aménagement et bâtiments s'est réunie le 26 octobre, dans un contexte difficile, comme relevé par l'intervention de **M.-A. DOUGOUD**. Il rappelle l'importance de maintenir une continuité dans les projets, il prend pour exemple le projet de parking déjà en réflexion durant la précédente législature.

Il souligne que la présentation du projet « *Grandir ensemble* » a constitué le point central de la séance. Il précise qu'aucun engagement financier majeur n'a été pris, hormis environ 7'000 CHF imputés en charges de fonctionnement. Le Conseil administratif a proposé l'abandon du projet « *Au Cœur du Village* », ce qui entraînerait en revanche la prise en charges de pertes d'environ 860'000 CHF.

La Commission ne s'est pas prononcée à ce stade. Elle souhaite que les deux projets soient présentés au Conseil municipal, afin que celui-ci statue. Une recommandation sera formulée par la Commission.

J.-M. DUNAND évoque ensuite le projet de guinguette. Il indique que le propriétaire de la cabane actuellement mise en vente a approché la Commune. Depuis la disparition de la guinguette, un manque a été ressenti dans la vie villageoise. À l'unanimité des membres présents, la Commission a mandaté le Conseil administratif pour étudier la faisabilité de l'acquisition, incluant l'emplacement, les raccordements, le mobilier et l'exploitation. Le Conseil municipal votera ultérieurement sur la base d'un projet abouti. **R. DUNAND** confirme avoir été mandaté pour étudier le projet et espère pouvoir présenter des éléments chiffrés en décembre, le propriétaire souhaitant se dessaisir rapidement de l'installation.

M. FABJAN relève qu'en cas de délai, la cabane pourrait être acquise avant son exploitation. **L. THEVENOZ** indique qu'elle n'est ni parfaitement mobile ni totalement fixe.

J.-M. DUNAND exprime enfin une préoccupation quant à la dynamique entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il juge nécessaire que le Bureau se réunisse pour aborder la situation, notamment à la suite de la démission évoquée.

J.-M. DUNAND conclut en soulignant l'apport considérable de **M.-A. DOUGOUD** au cours des législatures passées, qu'il remercie.

C. RUCHONNET relève ensuite une perte de cohésion dans le secteur de la petite enfance et indique qu'il faudra trouver des solutions pour y remédier. Il signale également l'apparition de marquages au sol près de l'école, destinés à indiquer une zone où le passage à vélo n'est pas recommandé. Il estime qu'une communication complémentaire serait utile. **C. BATARDON** confirme que la maîtresse a effectivement informé les enfants, mais souligne que le passage reste délicat, notamment en trottinette ou à vélo.

R. DUNAND précise qu'un accident impliquant un enfant et un cycliste est survenu et que le marquage fait suite à une demande de l'enseignante. Des panneaux supplémentaires pourront être installés pour clarifier la zone.

J.-M. DUNAND interroge enfin sur les places de stationnement de la route de Rougemont, avant l'intersection du Bois de Billy. **L. WEISS** indique que deux places seront supprimées afin de permettre la manœuvre du bus, comme évoqué lors de réunions précédentes. Elle précise qu'elle vérifiera la situation si quatre places sont effectivement concernées.

R. DUNAND informe enfin que, par suite de la décision du Conseil national de suspendre le projet cantonal de péréquation financière, la charge inscrite au budget communal de 119'533 CHF pourra être retirée, ce qui représente une économie équivalente. Les

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025
--

autres membres de l'administration communale ne sont pas tout à fait d'accord avec la conclusion, mais rejoint la communication.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, **le Président** lève la séance à **20h51**.